

Le point d'accès au droit est un lieu d'accueil et de permanences juridiques de proximité confidentiel et gratuit.

### Vos démarches...

Au point d'accès au droit, il vous est possible de retirer des **formulaire**s, notamment pour les demandes suivantes:

#### **Demande d'aide juridictionnelle**

Si vos ressources financières sont insuffisantes pour votre procès, vous pouvez bénéficier d'une aide financière de l'Etat, appelée aide juridictionnelle. Tout ou partie de vos frais de procédure seront alors pris en charge.

#### **Les requêtes aux Juges des Affaires Familiales (JAF)**

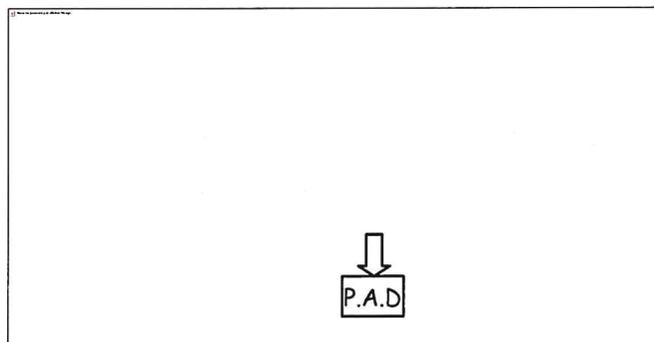
Cette requête est remplie après divorce, séparation de corps ou séparation hors divorce pour fixer ou modifier la résidence des enfants mineurs, le droit de visite et d'hébergement et le montant des contributions alimentaires.

#### **Les dossiers de surendettement**

Si vous n'arrivez plus à rembourser vos dettes non professionnelles, telles que vos charges courantes et/ou mensualités de crédits, vous pouvez déposer un dossier de surendettement. La procédure est totalement gratuite et ouverte aux personnes physiques de bonne foi.

## Adresse et Plan d'accès

**Point d'Accès au Droit**  
2 Bis Place du château 41200  
Romorantin-Lanthenay  
Tél. 02.54.96.97.85  
pad.romo@orange.fr



**SITUATION :**  
Nous nous situons à côté de la sous-préfecture dans les anciens locaux du Tribunal d'Instance

### Liens pratiques

[www.justice.fr](http://www.justice.fr)  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)  
[www.cdad41.org](http://www.cdad41.org)



Point  
d'accès  
au droit

### Accueil et information de proximité



**Ouvert du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00**



## **Des permanences d'information juridique**

Le point d'accès au droit (PAD) de Romorantin-Lanthenay est un lieu d'accueil et de permanences juridiques de proximité où des professionnels du droit, d'institutions et d'associations vous reçoivent pour répondre à toute demande d'information juridique.

### **Consultations sur rendez-vous**

**Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F.)** : informe sur les droits de la famille tels que les séparations, enfants, vie maritale, PACS, mariage, divorce...

**Tous les mercredis matins du mois.**

**DEFENSEUR DES DROITS** : défend les droits et libertés individuelles dans le cadre des relations avec les administrations (caf, impôts, pôle emploi...), les droits des enfants, lutte contre les discriminations.

**1er mardi après-midi**

**HUISSIER** : Il renseigne sur le constat d'huissier en diverses matières, sur la procédure civile d'exécution (signification et exécution d'actes, exclusion locative, loyer impayé, saisie de biens...)

**2ème vendredi matin du mois**

**MEDIATRICE FAMILIALE** : accompagne les membres d'une même famille dans une démarche de solutions amiables des conflits familiaux (divorce, séparation, succession...)

**2ème mardi matin du mois**

**C.L.C.V :**

**(consommation, logement et cadre de vie)** : accompagne les particuliers dans le règlement des litiges personnels, les informe, défend l'intérêt collectif des consommateurs.

**3ème mardi après-midi du mois**

**NOTAIRE** : sujet de droit en matière de succession, famille, contrat de mariage, immobilier, patrimoine...

**3ème jeudi après-midi du mois**

**DROIT DES ASSURANCES** : vous délivre une information pratique et pédagogique sur l'assurance, tous publics

**2ème lundi matin du mois**

**DROIT DU TRAVAIL** : toutes questions relatives au Travail, tous publics

**1er et 4ème lundi après-midi**

**L'UDAF 41 (Union départementale des Associations Familiales de Loir & Cher)** :

renseigne sur les mesures de protection judiciaire des majeurs (curatelle, tutelle, mise sous protection des majeurs, des mineurs) et les alternatives (accompagnement social, rédaction des requêtes, établissement du compte de gestion ...)

**4ème jeudi après-midi**

**UFC QUE CHOISIR (Défense du Consommateur)** : l'association est au service des consommateurs pour les informer, les conseiller et les défendre.

**Tous les mercredis après-midis du mois**

**ECRIVAIN PUBLIC** : Pour les personnes qui ont besoin d'une aide dans la rédaction de leurs courriers administratifs ou juridiques.

**2ème et 4ème mardi après-midi**

**A.D.I.L EIE 41** : Pour tout renseignement sur le droit du logement, conseils techniques et financiers en énergie, (insalubrité, gestion contrat de location, prêt à la rénovation, malfaçon...)

**1er et 2ème jeudi après-midi du mois**

**sur R.D.V. Au 02.54.42.10.00**

**ACTION LOGEMENT** : Information sur le logement (FSL, crédit pour les salariés)

**1er et 3ème mardi après-midi du mois**

**sur R.D.V. AU 02.54.44.64.33**

**CONCILIATEUR de JUSTICE** : Il permet de trouver une solution à l'amiable dans un conflit entre personnes privées (conflit entre particuliers ou avec une entreprise) et en dehors de tout procès.

**1er Mercredi et 2ème jeudi du mois, toute la journée**

**sur R.D.V. Au 06.07.89.27.10**

**AV 41 (association d'aide aux victimes)** :

Accompagne les victimes d'infractions pénales et les aide à surmonter leurs difficultés psychologiques et matérielles.

**1er, 3ème et 4ème jeudi du mois, toute la journée**

**sur R.D.V. Au 02.54.33.39.63**